



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 28
Mercredi 13 août 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office fédéral des transports

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de la Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (CJ) concernant l'assainissement de la gare de Tramelan

Communes: Tramelan, Tavannes

Requérante: CJ

Objet: Les CJ projettent d'assainir la gare de Tramelan. Ils prévoient principalement l'assainissement des installations ferroviaires (nouvelle passerelle d'accès aux quais, rehaussement et allongement des quais, plan de voies, installations électriques, etc.). Les abords de la gare sont également concernés par des modifications, comme pour ce qui est de la redéfinition des points d'arrêts de bus.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 18 août 2025 au 16 septembre 2025 aux administrations communales des Tramelan et Tavannes, selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions

à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Berne, le 13 août 2025

Office fédéral des transports, 3003 Berne

Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, 3013 Berne



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 591, au lieu-dit: «Les Rompeux», commune de Belprahon.

Projet: construction d'un immeuble d'habitation de 16 appartements comprenant 16 places de stationnement couvertes sous le bâtiment, 2 pompes à chaleur extérieures, création d'un nouvel accès, aménagement de 14 places de stationnement extérieures, d'une aire de loisir et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 7 août 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration communale

Dossiers en dépôt public

Durant la fermeture de l'administration communale, du 4 au 24 août 2025, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous avec M^{me} Rais, soit par téléphone au 079 299 45 22 ou par mail à mairie@belprahon.ch.

Belprahon, le 7 août 2025

Le secrétariat communal



Crémines

Avis de construction

Requérants: Odile et Dimitri Rebetez, Sur le Crêt 93, 2746 Crémines

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 821, au lieu-dit «Sur le Crêt 93», commune de Crémines

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, au Nord-Est du bâtiment. Elimination de la citerne.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 septembre 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 7 août 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Paola et Jean-Jacques Lüthi, Route de Corcelles 115, 2746 Crémines

Auteur du projet: Creajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 62, au lieu-dit «Route de Corcelles 115» commune de Crémines

Projet: Pose de 4 garages préfabriqués ainsi que d'une citerne enterrée pour la récupération des eaux pluviales. Aménagement d'un pavage perméable devant les 4 garages.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Recensement arch.: Ensemble bâti

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 septembre 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 7 août 2025

Secrétariat communal

Assemblée communale extraordinaire de la commune mixte de Crémines

Judi 18 septembre 2025 à 19h30 à la halle de Gymnastique (salle 2) de Crémines.

Ordre du jour:

- Plan d'aménagement local – Plan de Quartier «Sikypark».

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Le Plan de Quartier (PQ)
- Le Règlement de Quartier (RQ)
- A titre informatif, le Rapport de Conformité (RCo)

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 13 août 2025

Le Conseil communal



Loveresse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 juin 2025

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2025 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 12 septembre 2025. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 24 juin 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Simonin Jean-Claude, Rue de la Courtine 35, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2696, Rue de la Courtine 35

Projet: Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 septembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 août 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Fondation du Musée du Tour automobile et d'histoire, Rue Industrielle 121, 2740 Moutier

Auteur du projet: E. Chavanne Moutier SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3278, Rue Industrielle 121

Projet: Rénovation des façades du bâtiment avec modifications de couleurs.

Zone: A

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 septembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 août 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Grundmann Barbara, Clos Leuchu 25, 2740 Moutier

Auteur du projet: Yapi Electromécanique SA, 1260 Nyon

Emplacement: Parcelle N° 1984, Clos Leuchu 25

Projet: Assainissement des eaux usées - Pose d'une STEP

Zone: Agricole Dérogation: Art. 24 LAT

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 septembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 août 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: L. McGillivray Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 281, au lieu-dit: «Rue de l'Hôtel-de-Ville 14», commune de Moutier.

Projet: demande de dépassement permanent des heures d'ouvertures pour l'établissement «Le Ténor».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VV.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 7 août 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Rue de l'Est - travaux de mise en conformité CFF / Trafic piéton sous le pont provisoirement fermé

Dans le cadre des travaux réalisés par les CFF à la rue de l'Est, et pour des raisons de sécurité, l'accès

piéton sous le pont sera provisoirement fermé aux dates et heures suivantes:

- du lundi 18 août au vendredi 5 septembre 2025, tous les jours de 7 h à 17 h
- du lundi 8 septembre à 7 h au vendredi 19 septembre 2025 à 17 h (en continu)

Les piétons sont invités à passer par le passage sous-voie de la Gare ou par le passage inférieur de la rue du Midi pour transiter du Nord au Sud de la Ville.

La fermeture temporaire au trafic piéton est liée à la mise en place du nouveau pont ferroviaire; les travaux se poursuivront ensuite jusqu'au 13 décembre 2025 pour abaisser le niveau de la route.

Nous invitons les riverains et les usagers à bien vouloir se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place et à suivre la déviation.

Moutier, le 7 août 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Règlement de la commission de conciliation en matière de baux à loyer de la commune municipale de Moutier

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de ses séances des 20 mai et 3 juin 2025, a arrêté le Règlement de la commission de conciliation en matière de baux à loyer de la commune municipale de Moutier, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 4 août 2025

Conseil municipal

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que **pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisés.**

De plus, les propriétaires de chiens veilleront à ce que leur animal ne dérange pas le bétail se trouvant dans les prés.

Moutier, août 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Requérantes: Swiss Infra Services SA, Thurgauerstrasse 136, 8152 Opfikon et Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 616, au lieu-dit: « Les Neufs Prés », commune de Perrefitte.

Projet: modification d'un site de téléphonie mobile existant (remplacement d'antennes) pour le compte de Salt Mobile SA (BE_0597A) pour fournir des services 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 48, 51 RAC).

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 août 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Votation fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Aubry Sandra, Bellelay

Secrétaire: M^{me} Mercato Séverine, Reconvilier

Membres: M^{me} Bangerter Manon, Saicourt

M. Benmahmoud Alim, Le Fuet

M^{me} Berger Alexiane, Bellelay

M^{me} Blondel Sabine, Le Fuet

Suppléants: M. Boillat Maxime, Le Fuet

M. Bonnet Igor, Le Fuet

Le Fuet, le 11 août 2025

Secrétariat municipal

Tramelan, Tavannes et Saicourt

Plan de quartier valant permis de construire avec garantie d'implantation

Publication de l'approbation exécutoire et de l'entrée en vigueur du plan de quartier selon l'article 28 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE, RSB 821.0), en relation avec les articles 21 et 22 de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE, RSB 752.32), pour garantir l'implantation de conduites publiques d'eau potable et d'eaux usées, avec les ouvrages spéciaux et les installations annexes.

L'approbation définitive et la date d'entrée en vigueur du plan de quartier pour garantir l'implantation d'une nouvelle conduite de transport des eaux usées depuis l'emplacement de la STEP actuelle de Tramelan jusqu'au collecteur existant dans le village de Saicourt sont communiquées conformément à l'article 45 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo, RSB 170.111) et à l'article 110 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC, RSB 721.1),

Le plan de quartier adopté par le comité du SETE le 19 février 2025 et approuvé par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) le 06 juin 2025 est entré en vigueur le 16 juillet 2025. Les prescriptions et les plans entrent en vigueur le jour suivant la présente publication.

Requérant: Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs: SETE



Saules

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Emplacement: parcelle N° 394, au lieu-dit: « Dos Châble 28b », commune de Saules.

Projet: changement d'affectation de l'ancien stand de tir en bâtiment d'utilité publique et de stockage communal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 août 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 20 août 2025 de 14h à 17h

Un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore, proposé gratuitement par L'Action Jeunesse Régionale (AJR) pour les jeunes de 6 à 18 ans, aura lieu le mercredi 20 août à la place de sport.

Saules, le 13 août 2025

Administration communale



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Luis Guimaro, Chemin de Sébaux 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: installation de deux panneaux de réclame, dont une lumineuse, en façade des bâtiments Rue de Tramelan 38 et 38a sis sur la parcelle N° 262 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 7 août 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Maxime et Timothée Geiser, Chemin de la Fiole 5, 2710 Tavannes.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment Chemin des Jardinets 6, comprenant entre autres la modification de l'entrée principale et de la cave, l'ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre, le remplacement et l'ajout de fenêtres, le remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air-eau extérieure, ainsi que l'aménagement d'une place de stationnement et d'une terrasse, parcelle n° 653 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet digne de conservation.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 7 août 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: BimProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20a, 2822 Courroux.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage en annexe et pompe à chaleur sur la parcelle N° 2349 au Chemin du Grand'Clos en zone d'habitation H2 «dense».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 7 août 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, Route des Perveuls 2, 2074 Marin-Epagnier.

Auteur du projet: Philippe Langel SA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelle N° 129, au lieu-dit: « Rue de Pierre-Pertuis 11 », commune de Tavannes.

Projet: rénovation du magasin existant (transformations intérieures de la zone technique, des vestiaires, salle de pause, sanitaires et réalisation d'une chambre froide), démolition et reconstruction des quais de déchargement, du couvert et de la verrière le long de la route cantonale, démolition et reconstruction de la gare à chariots, suppression et reconstruction des installations techniques en toiture et réalisation d'une sortie de désenfumage, aménagement de 9 places de stationnement pour vélos sur le parking existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Plan de quartier « Migros ».

Recensement arch.: digne de protection et objet C (fontaine).

Dérogations : art. 80 LR et 16 OCEn.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 septembre 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 août 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Tramelan, Tavannes et Saicourt

Plan de quartier valant permis de construire avec garantie d'implantation

Publication de l'approbation exécutoire et de l'entrée en vigueur du plan de quartier selon l'article 28 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE, RSB 821.0), en relation avec les articles 21 et 22 de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE, RSB 752.32), pour garantir l'implantation de conduites publiques d'eau potable et d'eaux usées, avec les ouvrages spéciaux et les installations annexes.

L'approbation définitive et la date d'entrée en vigueur du plan de quartier pour garantir l'implantation d'une nouvelle conduite de transport des eaux usées depuis l'emplacement de la STEP actuelle de Tramelan jusqu'au collecteur existant dans le village de Saicourt sont communiquées conformément à l'article 45 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo, RSB 170.111) et à l'article 110 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC, RSB 721.1).

Le plan de quartier adopté par le comité du SETE le 19 février 2025 et approuvé par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) le 06 juin 2025 est entré en vigueur le 16 juillet 2025. Les prescriptions et les plans entrent en vigueur le jour suivant la présente publication.

Requérant: Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs: SETE

Grand marché de la Fête des Saisons le 16 août 2025

Le désormais traditionnel marché de la Fête des Saisons revient cette année le samedi 16 août, de 10h à 19h, vers le passage sous voies à Tavannes. Une ambiance festive, colorée et gourmande vous y attend. Le marché aux légumes sera ouvert dès le matin à 8h30 pour les plus matinaux.

Une belle occasion de flâner entre les stands, découvrir les savoir-faire régionaux et passer un moment convivial en famille ou entre amis.

Tavannes, le 6 août 2025

Le secrétariat municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Fauconnier Pascal et Raetzo Anaïs, Rue du Temple 19, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 737, Rue du Temple 19, 2735 Bévillard

Description du projet: Transformation du bâtiment, construction d'un réduit avec terrasse, construction d'une place couverte à l'Est du bâtiment, démolition du muret et de la clôture au Nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Périmètres protégés: PPS-E, «Cité Jardin du Temple»

Dérogations: art. 212 RCC

Dépôt public: du 7 août au 8 septembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 15 juillet 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Carella Frédéric, Le Seut 6, 2735 Malleray

Auteur du projet: KD Architecture SA, Kipfer Danael, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1313, Le Seut 6a, 2735 Malleray

Description du projet: Changement d'affectation de l'atelier en habitation, aménagement d'un studio, pose d'une pompe à chaleur au Nord du bâtiment, pose d'un conduit pour poêle et installation photovoltaïque en toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 7 août au 8 septembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 juillet 2025

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
34	29	20.08.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14h